

EXEMPLE 01

INSTALLATIONS CLASSEES

Contrainte réglementaire	Date d'application pour l'entreprise	Référence texte	Conforme (C)/Non conforme (NC)	A, D
Classement des activités de l'entreprise par rapport à la Nomenclature	1er janvier 1977	Loi N° 76663 du 19 juillet 1976 Décret modifié du 20 mai 1953	ce point sera à vérifier en cas d'extension, de transformation des installations ou de changement dans les procédés de fabrication	A D
Renouvellement demande d'autorisation ou de déclaration	1er janvier 1977	Loi N° 76663 du 19 juillet 1976, art 4	ce point sera à vérifier en cas d'extension, de transformation des installations ou de changement dans les procédés de fabrication	A D
L'exploitant est tenu d'adresser sa demande d'autorisation ou sa déclaration en même temps que sa demande de permis de construire	1er janvier 1977	Loi N° 76663 du 19 juillet 1976, art 4		A D
Déclaration au préfet en cas de changement d'exploitant	21 septembre 1977	Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, art 34	ce point est à respecter en cas de changement d'exploitant. La déclaration est à faire dans le mois qui suit le changement d'exploitant	A D
Notification au préfet lors de l'arrêt définitif de l'installation	21 septembre 1977	Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, art 34-1	cette contrainte est à respecter en cas de la fermeture du site. La notification est à faire un mois avant l'arrêt définitif	A D
Remise en état du site, après l'arrêt définitif de l'installation	21 septembre 1977	Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, art 34-1	: cette contrainte est à respecter en cas de la fermeture du site	A D
Déclaration à l'inspection des Installations Classées des accidents ou incidents survenus	21 septembre 1977	Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, art 38	: cette contrainte est à respecter lorsqu'un accident se produit. La déclaration est à faire dans les meilleurs délais	A D
Déclaration au préfet de toute modification, de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier installations classées, apportée par le demandeur à l'installation, à son mode d'utilisation, ou à son voisinage	21 septembre 1977	Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977, art 20 et 31	: la notification est à faire avant la réalisation de la modification	A D